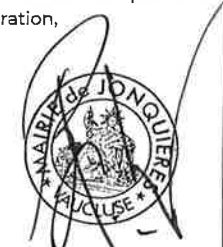


 2021 -

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le **23 AVR. 2021**
ID : 084-218400562-20210416-2021_03_06-DE



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021
DÉLIBÉRATION N° : 2021.03.06

OBJET :	<i>SUBVENTIONS 2021</i>
NOMENCLATURE :	7 – Finances / 7.5 – Subventions / 7.5.3 – Subventions accordées à des associations
Date de convocation : 9 avril 2021	L'an deux mil vingt et un, le 16 Avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la Loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.
Membres en exercice : 29	
Membres présents : 25	
Représentés : 04	
Non représentés : 00	Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – Adjoint - JJ. VATON / M. HOFFMANN / M. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / S. ORIVELLE / M. HOFFART / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – Conseillers municipaux.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, 	Excusés représentés : O. ROYER par E. BRUN / E. MARRACHE par M. CLAUZEL / E. COUPET par M. QUESTA / R. VIARD par T. VERMEILLE.
	Secrétaire de séance : Sébastien ORIVELLE
	Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Les propositions de subventions communales allouées aux différentes associations au titre de l'année 2021 sont soumises à l'approbation de l'assemblée communale sachant qu'elles ont été examinées par la commission des finances du 10 mars 2021.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Denis BRUNET Adjoint délégué aux Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération prise séance tenante adoptant le Budget Primitif Principal 2021 et notamment les crédits votés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé » et l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles »,

VU la commission des finances en date du 10 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD),

1° - **ALLOUE** pour l'exercice 2021, une subvention municipale aux associations suivantes :

Associations Jonquiéroises	Montant 2021
- ACPG – CATM – TOE et VEUVES	200.00
- ADMR	500.00
- Amicale des Pêcheurs	200.00
- Association des Parents d'élèves de Jonquières (APEJ)	200.00

 2021 -

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
 Reçu en préfecture le 22/04/2021
 Affiché le **23 AVR. 2021** 
 ID : 084-218400562-20210416-2021_03_06-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 16 AVRIL 2021

N° : 2021.03.06

Associations Jonquiéroises	Montant 2021
- APEL Notre Dame - Causans	200.00
- Association des Employés Municipaux	5 000.00
- Chasseurs jonquiérois	200.00
- Chorale méli-mélodie	100.00
- Club de l'amitié de Jonquières	1 000.00
- Gym Volontaire jonquiéroise	600.00
- I.D.E.E.S	150.00
- Jonquières Volley-Ball	9 000.00
- Musique pour tous	8 250.00
- Le cœur de Jonquières	800.00
- Les Crayons de couleurs	200.00
- Les petites mains	100.00
- MJC	500.00
- Parlaren Jounquiero	100.00
- Secours catholique	600.00
- Sporting Club Jonquiérois	27 000.00
- Tennis Club Jonquiérois	3 000.00
- Terra Terre Génération	200.00
TOTAL	58 100.00

Associations Jonquiéroises – Subventions exceptionnelles	Montant 2021
- ADMR	400.00
TOTAL	400.00

Commission des fêtes	Montant 2021
- 14 juillet : - Amicale des pêcheurs	135.00
- Boule cerclée	60.00
- <u>Fête votive</u> : - Amicale boule jonquiéroise	240.00
- Amicale des pêcheurs	135.00
- Boule cerclée	315.00
- Tennis club jonquiérois	270.00
- Chasseurs jonquiérois	135.00
TOTAL	1 290.00

 2021 -

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le **23 AVR. 2021**
ID : 084-218400562-20210416-2021_03_06-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2021

N° : 2021.03.06

Autres Associations	Montant 2021
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	100.00
- Calandreta	600.00
- La prévention routière	150.00
- Croix rouge Française	250.00
- AFP France Handicap	100.00
TOTAL	1 200.00

TOTAL GENERAL	60 990.00
---------------	-----------

2° - **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget primitif principal 2021 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé. » et l'article 6748 « Autres subventions exceptionnelles »

3° - **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 22 avril 2021,


Le Maire,

Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 23/04/2021 à :

- COMPTA
↳ dossier
↳ TP

 2021 -

Envoyé en préfecture le 22/04/2021
Reçu en préfecture le 22/04/2021
Affiché le **23 AVR. 2021** 
ID : 084-218400562-20210416-2021_03_06-DE

